

Objet: Projet "contournement Est de ROUEN" - Compte rendu de visite des lieux

La visite des lieux réalisée dans le cadre de la préparation de l'enquête publique "contournement Est de ROUEN" s'est déroulée en deux temps.

Une première visite a été réalisée le 26 février 2016 de 08h00 à 17h00 et une seconde visite complémentaire a été réalisée le 05 avril 2016 de 08h00 à 17h00.

Dans les deux cas, les visites ont été préparées en collaboration entre le MO (DREAL Normandie) et la commission d'enquête, et les lieux visités ont portés sur les centres d'intérêt souhaités par la commission pour lui permettre de mieux appréhender le dossier.

La seconde visite demandée par la commission avait pour objectif de voir un certain nombre de points de détails issus de la poursuite de la lecture du dossier.

L'objectif premier de la commission était de positionner géographiquement les enjeux présents dans le dossier, d'apprécier et de mesurer les impacts sur le terrain et apprécier les mesures correctives proposées pour y pallier:

- aspects humain (vue, bruit, expropriation...)
- aspects socio-économiques (temps de trajet dom/travail, entreprises, activités agricoles et sylviculture, activités de loisirs...)
- aspects environnementaux (captages AEP, forêts, EBC, zones humides, faune/flore...)

1/ Visite du 26 février 2016

Etaient présents tous les membres de la commission d'enquête.

Pour le MO: Mrs PEIGNE - COURTIER-ARNOUX et PERRIER et Mme RIVALON;

Pour la Préfecture de Seine Maritime: Mmes DE HEINZELIN et CASTELLO;

pour la Préfecture de l'Eure: Mme BENVENUTO

La visite s'est déroulée en car afin que tous les présents bénéficient des mêmes commentaires.

Afin de faciliter la liaison visite/dossier, la DREAL Normandie avait préparé un dossier détaillé avec cartographie, vues 3D et satellites concernant chacun des arrêts prévus.

Le parcours comportait 10 arrêts judicieusement répartis le long des 41,5 km du projet.

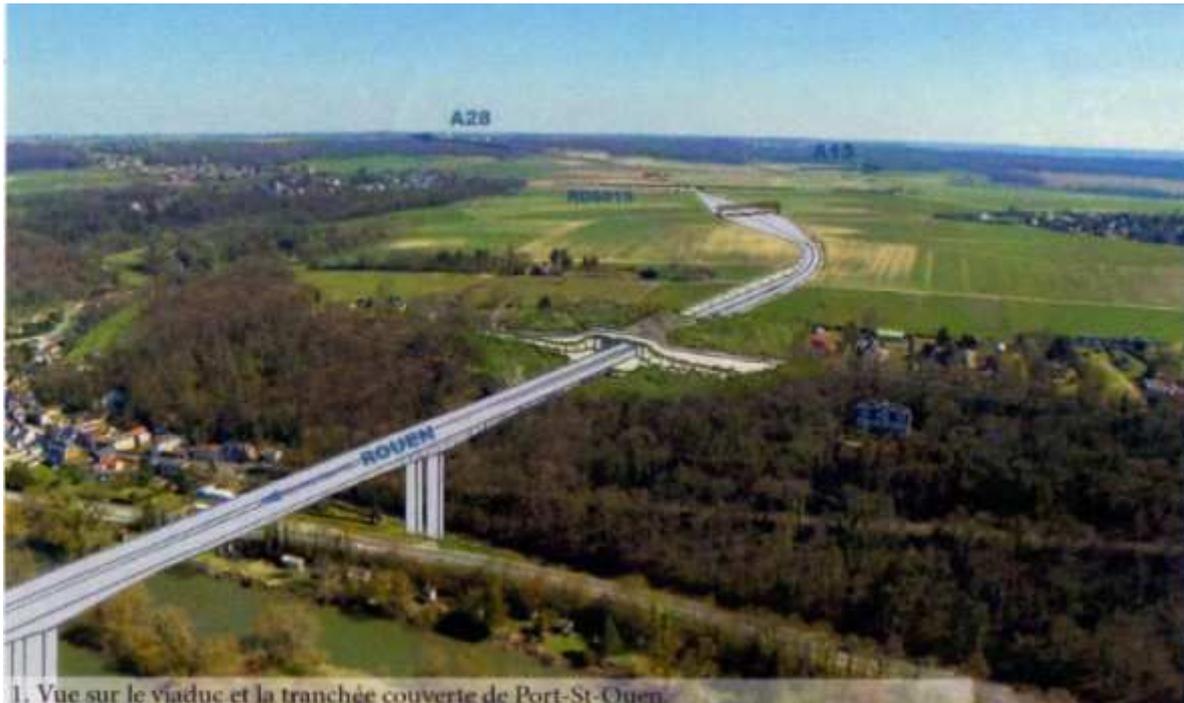
Le départ était situé au Hangar 106 à ROUEN.

Arrêt n°1 à Saint Etienne du Rouvray et Oissel

Cet arrêt a permis de voir les points suivants:

- raccordement potentiel avec la RD 18e en tissu urbain à Saint Etienne du Rouvray;
- franchissement de la Seine à Oissel vu depuis la rive gauche, depuis la carrière CEMEX (en cours de remblaiement, AP jusqu'à 2018) début du viaduc de 1100 m avec pente de 4% , avec arrivée sur maisons du clos du Mouchel, zone de vie de l'oénichdème criard;
- zone industrielle Seine Sud , industries en activités et en friches;
- Manoir de la Chapelle et son puits classé monument historique;

- Impact sur Oissel Transports et sa station de lavage de citernes.



Arrêt n°2 Insertion du projet en lisière de Forêt de Bord et raccordement à l'autoroute A13 à Incarville

Cet arrêt a permis de voir les points suivants:

- zone proche du centre commercial du Clos aux Antes à Tourville;
- une des zones les plus chargées de l'A13 (plus de 100 000 véhicules/jour)
- échangeur de Criquebeuf , point d'engorgement avec par moment des retenues allant jusque sur l'autoroute, actuellement à saturation toute la journée;
- explications concernant le raccordement qui avait été envisagé au niveau du monument des vikings sur A13 , nécessitant une extension de l'autoroute dans la zone à 5 voies pour éviter tout point de blocage (solution non envisageable) ;
- Explications in situ concernant la variante Sotteville-Sous -le -Val (SSV) qui nécessiterait un échangeur multi-étages avec trois niveaux , soit une hauteur mini de 15 mètres, impactant le paysage, la vue des maisons, le milieu lui même et avec un coût très important;

Arrêt n°3 Contournement de Pont de l'Arche/Forêt de Bord

- Justification de la non utilisation de la RD 6015 comme emplacement du tracé , car nécessiterait la construction en parallèle d'une 2x2 voies qui laisserait une empreinte conséquente dans la forêt elle-même (impact sur activité sylvicole, accès des camions, social et loisir);
- zone de raccordement et de franchissement de la RD 6015 (carrefour RD71 et ZAC des Portes) pas d'impact sur Incarville;
- arrêt à proximité de l'ex site Airbus;

Arrêt n°4 Val de Reuil

- au niveau de la zone pavillonnaire de la voie blanche, les habitations les plus proches du projet se situent à environ 300m (pavillons à la pointe , près du gymnase);
- passage du projet en bordure de la forêt de bord, derrière le bassin des carènes;
- le projet fixe un objectif de mise en en vallée pour éviter impacts paysage, bruit;

- à noter que la commune à des projets d'extension urbaines dans la même zone.



2. Vue sur le passage en lisière de la forêt de Bord-Louviers, au droit de Léry et Val-de-Reuil

Arrêt n°5 Pont de l'Arche - Léry proximité STEP - Léry commune - Alizay - Le Manoir

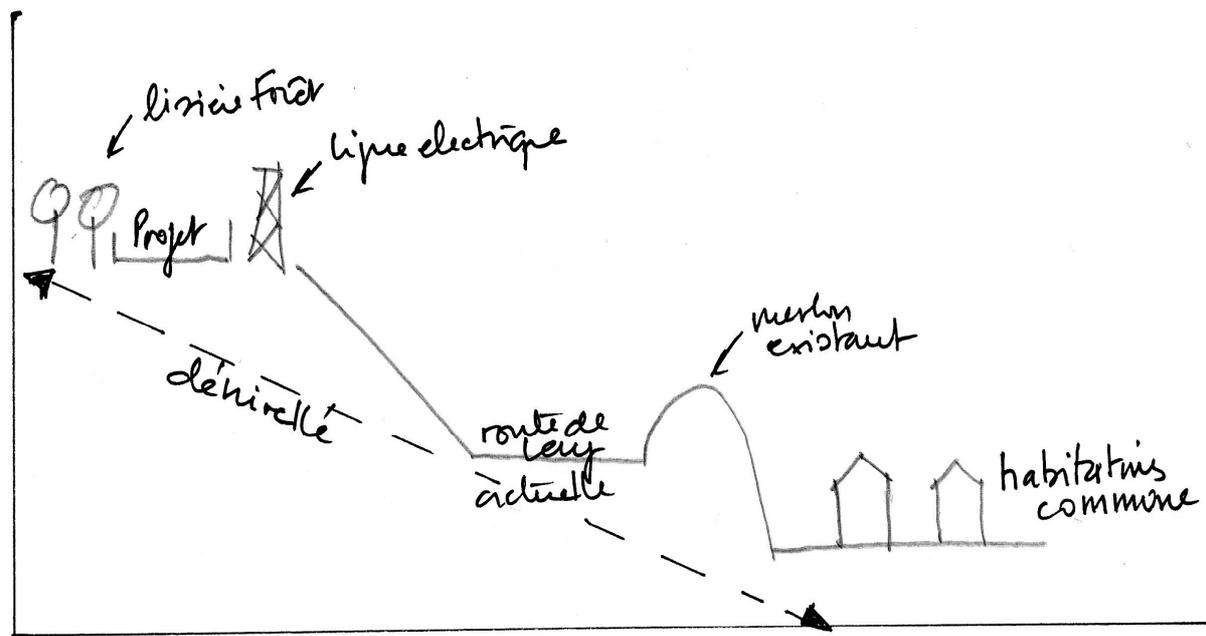
Léry

- voie ferrée Paris/Rouen/Le Havre franchissement de la Seine; on part d'une altitude de 35 m à la hauteur de la forêt pour arriver à une altitude 6/7 m au niveau de la voie ferrée;
- dans la zone de la "côte des deux amants";
- viaduc de 1,6 km (voir document d'illustration ci après)



vue prospective du viaduc de l'Eure

- commune voir schéma de localisation des habitations par rapport au trajet ci-dessous



Pont de l'Arche

Franchissement de la Seine et de l'Eure par la RD 6015 via le Pont de Lattre de Tassigny

- point noir circulation, saturation journalière matin et soir aux heures de pointe

Alizay

- papeterie Double A

- l'ouvrage arrive à proximité de la voie de chemin de fer

Le Manoir

- zone industrielle

- échangeur après la voie ferrée

passage en lisière de la ferme des Essarts

Arrêts n°6 et 6 bis Les Authieux sur le Port Saint Ouen (bas de colline) - Gouy - Ymare

- explication du choix entre fuseaux NSA (Nord Saint Adrien) et PSO (Port Saint Ouen)

NSA incompatible avec engagements européens en matière de biodiversité /incidences sur le site

Natura 2000 des "coteaux de Saint Adrien" (violette de Rouen) + vulnérabilité captage AEP La

Chapelle (temps de transfert de 10 jours pour PSO et 04h00 pour NSO);

- arrivée du viaduc sur le quartier du Mouchel aux Authieux;

- tranchée couverte/rétablissement de la rue du Mouchel (voir doc ci-dessous);

- franchissement Seine + RD 7 distance piles 150 à 200 m des maisons de Port Saint Ouen bas (viaduc hauteur 50 m - longueur 1100m)/le positionnement des piles se fait par rapport aux zones Natura 2000 des "berges et îles de la Seine";

- Ymare rideau arbres pour masquer vue des maisons;

- traversée de la RD 95 , échangeur avec Boos.



Zoom viaduc/tranchée couverte Mouchel et piles/PSO bas

Arrêt n°7 Boos traversée RD601 - Hameaux du Boc et de Franquevillette

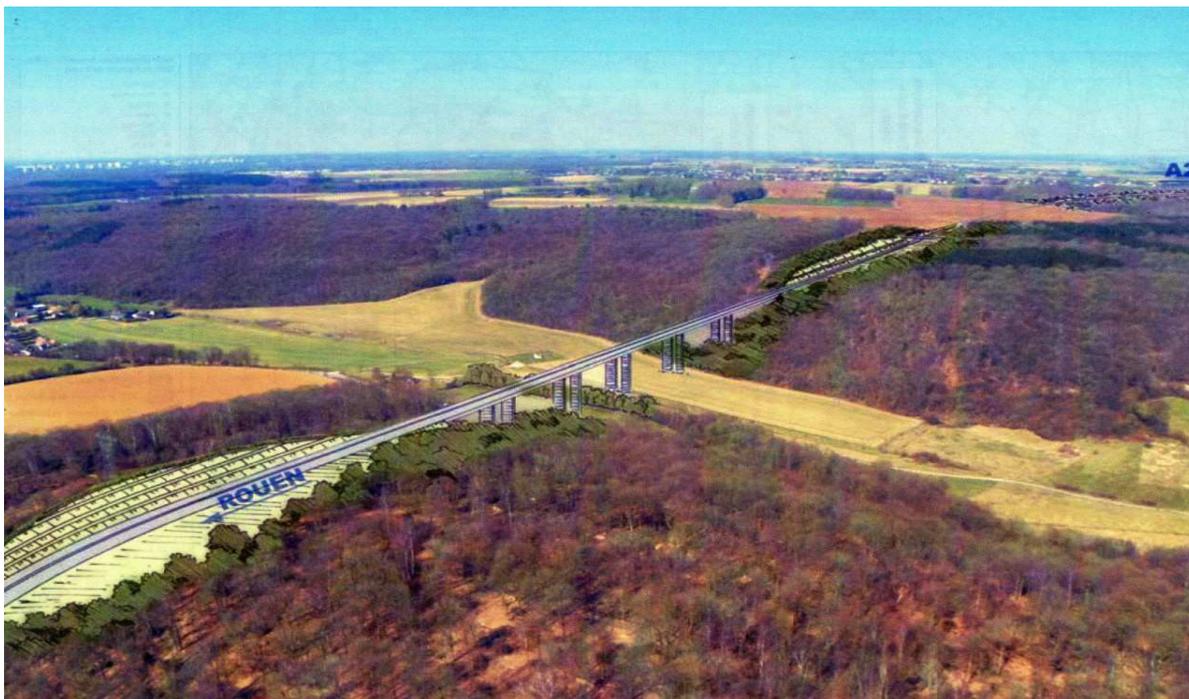
- hameau du Boc/rue des champs/ tranchée couverte à proximité immédiate des maisons (voir doc ci-dessous);
- échangeur RD 6014 ripé vers le Sud pour s'éloigner de la commune de Franquevillette;



Vue prospective tranchée hameau du Boc

Arrêt n°8 Montmain/Saint Aubin Epinay

- traversée bois du billot, impact sur EBC;
- les trois stations de pompage de la vallée de l'Aubette (importante hydrogéologique), au pied de la côte de Montmain;
- le viaduc de l'Aubette passe dans les périmètres rapprochés des captages (voir doc ci-dessous) , mais permet d'assurer la continuité de la trame verte et bleue;



Vue prospective viaduc de l'Aubette

Arrêt n°9 Saint Jacques sur Darnétal/Bois d'Ennebourg/Bois l'Evêque

- "point noir circulation" sur RN31 (Rouen- Beauvais-Gournay) à hauteur de Saint Jacques;
- hameau du Bois Tison;
- EBC de Bois d'Ennebourg et Bois l'Evêque;



Arrêt n°10 Préaux/Fontaine sous Préaux/Isneauville/Qincampoix

- raccordement avec A 28;
- barrière de péage;
- viaduc du Robec (rencontre avec un riverain);



2. Vue sur le passage en viaduc au droit de la vallée du Robec

Vue prospective tranchée du viaduc du Robec

2/Visite complémentaire du 05/04/ 2016

Etaient présents à cette visite complémentaire des lieux:

- pour le MO: M. PEIGNE, LAUBU et PERRIER, Mme SAVIDAN;
- pour la commission: Mmes BOGAERT et CAHARD, M. GESTIN, LAINE, MIGNOT et NEDELLEC.

Arrêt n°1 Saint Etienne du Rouvray

Visite de la zone de commerces impactée par le projet aux abords de la rue Cotoni (bretelle d'accès au projet, à proximité du rond point des vaches).

Seraient impactés: Electro Dépôt, Buffalo Grill, Babou et une station de lavage de véhicules.

Le rond point des vaches lui-même n'est pas impacté, l'ouvrage passant au-dessus.

Visite du lotissement des Deux Avenues.



Il s'agit d'un lotissement pavillonnaire de type maisons d'usine, réparti de part et d'autre de

deux rues (1° et 2° avenue) datant des années cinquante, dont les pavillons ont été en grande partie rénovés. Il jouxte à une extrémité la voie ferrée Paris/Rouen/Le Havre (voir carte de bruit dans étude d'impact) et à l'autre la rue Cotoni. Le projet passera au dessus des voies ferrées.

Le tracé a été réalisé pour s'écarter le plus possible du lotissement, la maison la plus proche de l'ouvrage se situerait à environ 100m de l'axe de la bande d'EPDUP.

Des écrans anti bruit sont prévus.

La rue Cotoni devrait être réaménagée pour lui donner un caractère plus urbain.

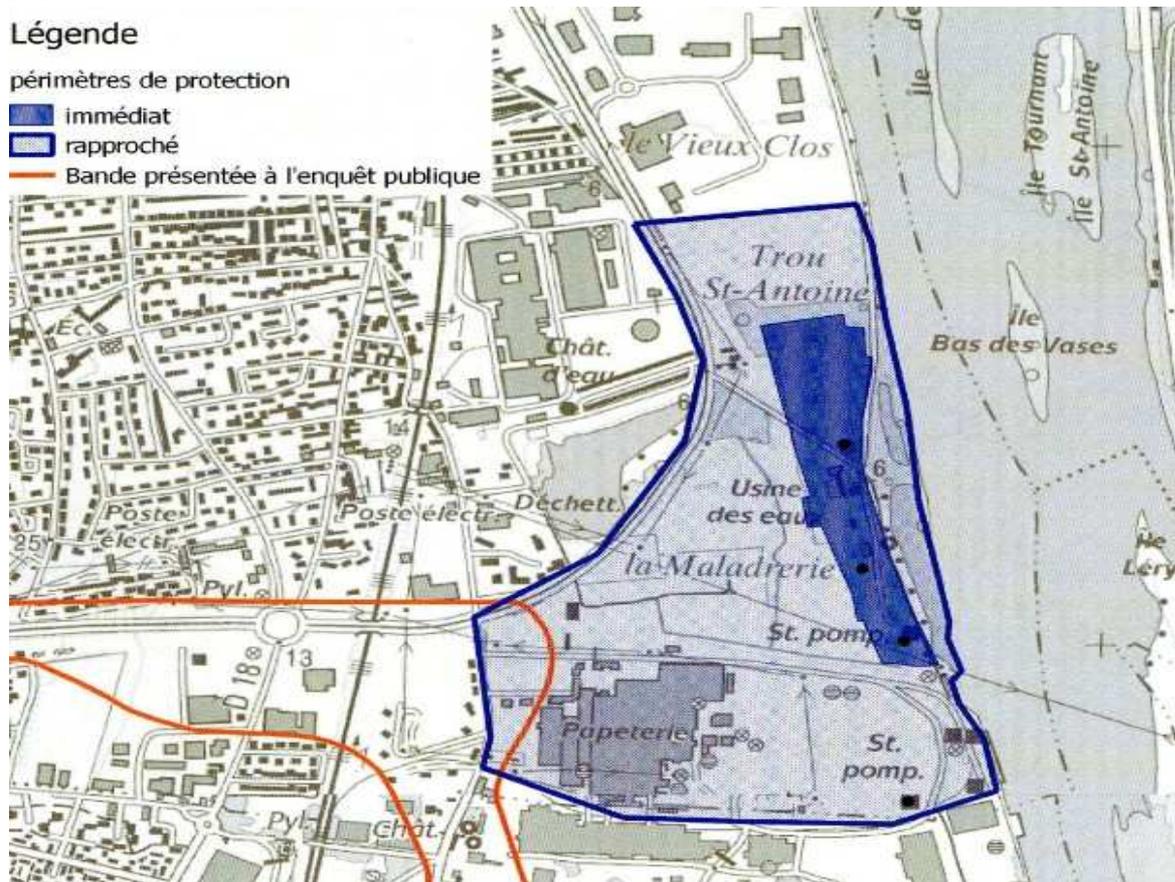
Arrêt n°2 Champ captant de la Chapelle

Nous sommes reçus par M.BOINE et PERRIER du Service Direction de l'eau de la Métropole Rouen Normandie.

Ce champ captant constitue le captage AEP stratégique de la Métropole.

Il est implanté en bordure de Seine, immédiatement derrière la papeterie EUROPAC.

Son périmètre rapproché est traversé partiellement par la bande d'EPDUP (à proximité de la papeterie)



Il est constitué de trois forages (F1 à F3) puisant dans la nappe alluviale à environ 32/35 mètres de profondeur; il est alimenté à 80% par la Seine et 20% par le coteau.

Une étude réalisée par ARTELIA et intégrant différents scénarios de pollution montre que le temps de migration d'une pollution depuis le coteau vers le champ captant peut être estimé à 10 jours.

Le champ captant est ceinturé par un réseau d'une quinzaine de piézomètres, dont les prélèvements sont analysés trimestriellement et annuellement (DUP); ce réseau est complété utilement par le réseau de piézomètres industriels situé en amont (ammonium) sur lesquels les contrôles sont plus fréquents (hebdomadaires).

Le projet pourrait impacter le champ captant par:

- une pollution chronique qui sera jugulée par l'étanchéité des voies et le système d'assainissement mis en place;
- une pollution accidentelle (par exemple collision ou renversement d'un camion citerne d'hydrocarbures); dans ce cas, le projet prévoit des systèmes anti-renversement des camions, un système d'assainissement lié à des bassins de rétention adaptés.

Outre ces éléments constructifs, le projet prévoit la mise en place d'un ou plusieurs puits équipé(s) de pompes mobiles permettant de créer un barrage hydraulique en cas de pollution.

Des procédures d'urgence en cas de pollution sont prévues et devront être mise en place en coopération entre le concessionnaire, le MO et les services de la Métropole.

Ces éléments seront encadrés dans une future enquête publique basée sur l'application de la Loi sur l'eau.

Il convient également de noter que le captage est interconnecté avec d'autres sources potentielles d'alimentation qui pourraient être utilisées en cas de pollution accidentelle, elles le sont déjà en cas de travaux d'arrêt du dit captage (Moulineaux, Cailly, Maromme...)

Sont également abordés les captages de la vallée de l'Aubette , de Darnétal (dupé en 2015) et de Fontaine sous Préaux (émergence de la nappe, DUP en cours, captage grenelle et prescriptions au niveau de l'agriculture) avec l'évolution de leur périmètres de protection immédiats, rapprochés et éloignés.

La commission a également visité à cette occasion l'usine de traitement des eaux associée au champ captant et ses différents équipements; sachant que l'eau est au préalable filtrée par le massif crayeux (aération/ozonisation/filtration sur sable et charbon actif et enfin chloration).

à retenir:

- il paraît indispensable que les équipes spécialisées de la Direction de l'eau de la Métropole soient étroitement associées à la démarche de prévention/protection de l'eau dans le cadre du projet;
- réfléchir à la mise en place d'un détecteur en continu d'hydrocarbures pour mieux protéger le champ captant lors de la mise en fonction du projet.

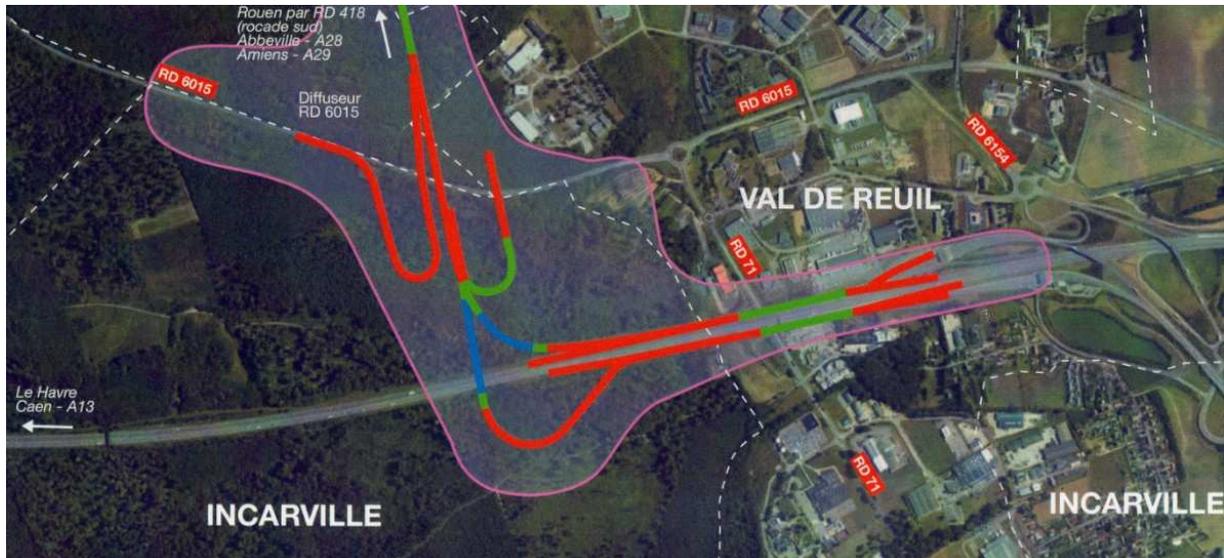
Arrêt n°3 Maison forestière d'Incarville avec "point de vue" sur le futur secteur d'échange projet/A13/A154

Le point de vue permet effectivement de se rendre compte que le flux principal restera sur l'autoroute A13 et que les échanges entrée/sortie se feront sur les voies parallèles à celles-ci,

ne bloquant pas ainsi le flux très important de véhicules déjà présent quotidiennement sur ce nœud stratégique de l'A13.

Le péage local ne sera pas impacté.

L'entreprise COLAS située en bordure des accès sera impactée, le talutage du centre de secours devra être remanié.

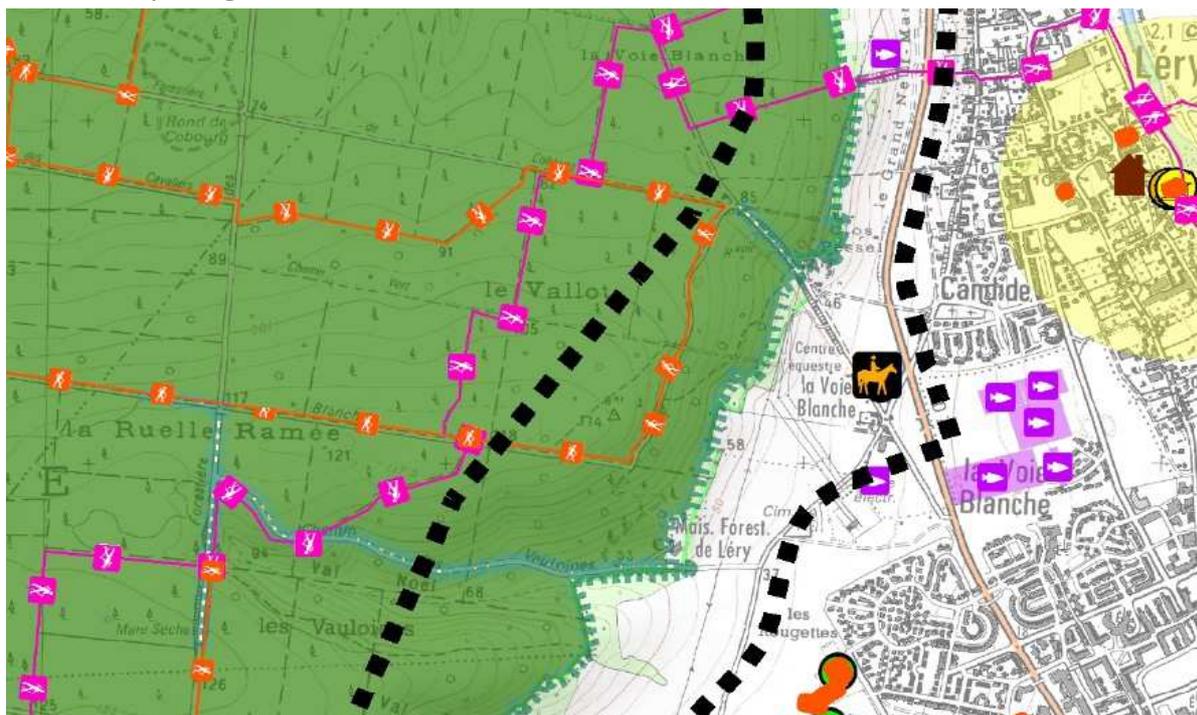


Arrêt n°4 LERY/La voie Blanche/Centre équestre

Le centre équestre de LERY (prairie de 8 ha) est situé au 2 voie blanche.

Le centre lui même n'est pas touché par le projet, mais ses activités pourraient être impactées, le projet passant à proximité et susceptible d'impacter les accès aux sentiers de promenade en forêt. Le MO précise que les activités pourront être maintenues pendant la durée des travaux, des accès provisoires seront envisagés.

A terme le passage sera rétabli.



A noter également au 4 de la voie Blanche, un peu plus haut que le centre équestre en allant vers la forêt, la maison de M.HAMON (refuge LPO) qui se situerait à environ 150 m de la bande d'EPDUP.

On note également en poursuivant le chemin la présence de grottes abritant des chiroptères.

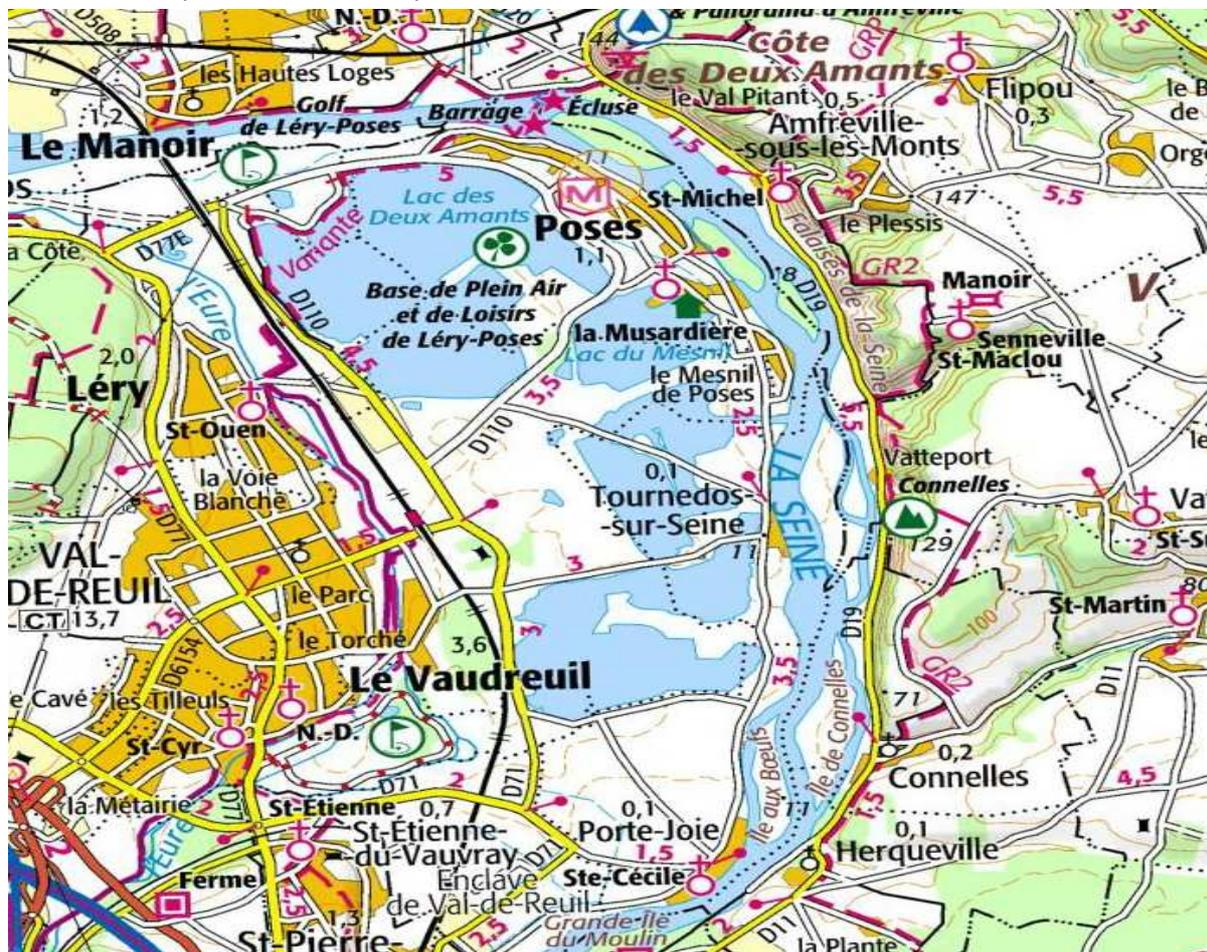
Arrêt n°5 le site NATURA 2000 ZDS "terrasses alluviales de la Seine dans l'Eure"

Parcours en bus autour de la base de plein air et de loisirs de LÉRY/POSES (étang des deux amants).

Le parc est partiellement inclus dans la ZDS.

Outre la base de loisirs on trouve également dans la ZDS : une zone d'équipements sportifs et une réserve ornithologique "la grande Noë".

A noter également depuis la zone, vue sur la côte "des deux amants" et son point vue, classé Natura 2000 (directive habitats).



6° Arrêt ferme de l'Essart/ "point de vue" sur la commune du Manoir

Pour se rendre à la ferme de l'Essart, passage sur le pont de Lattre de Tassigny à Pont de l'Arche avec vue sur le site Natura 2000 des "Iles et berges de la Seine".

Les murs de la ferme de l'Essart seront situés en limite de la bande d'EPDUP, celle-ci risque de se trouver à approximativement 150m du projet lui même.

Le niveau de bruit est évalué à 60dBA le jour et 55 la nuit (voir carte de bruit)

Des aménagements de type "gîte rural" ont été réalisés récemment *afin de permettre au propriétaire de financer un aménagement médicalisé.

* refusé par MO, mais accordé par Conseil Départemental.

Le transport pédestre vers la ferme de l'Essart permet d'avoir un point de vue intéressant sur le passage du projet à proximité de la commune du Manoir.

Dans cette zone où il y aura un échangeur (devant être implanté dans l'emprise de la carrière actuelle), la bande d'EPDUP a été rétrécie à une largeur de 100m à proximité des habitations.

7° Arrêt Les Authieux, rue du Clos du Mouchel.

Le point de vue depuis la rue permet de mieux visualiser le positionnement du viaduc qui démarre à la carrière CEMEX (premier pilier au centre du plan d'eau actuel) et traverse la Seine.

L'entrée du viaduc en tranchée couverte dans la colline entraînera la destruction au minimum de trois maisons de cette rue (voir document d'étude ci-dessous, source ARTELIA).



A l'occasion de cet arrêt, nous avons rencontré M. et Mme LEVILLAIN riverains directement touchés par cette situation, ils nous ont fait part de leurs doléances déjà rapportées dans les médias locaux et renouvelé celles-ci au représentants du MO présents.

Nous les avons informés du rôle de la commission d'enquête en leur précisant que celle-ci avait souhaité se déplacer sur place pour constater de visu les éléments fournis dans le dossier d'enquête.

Nous leur avons également précisé les modalités retenues pour l'information du public et les moyens mis à disposition de celui-ci pour rapporter ses observations.

Nous constatons qu'un nouveau lotissement est en cours d'aménagement à proximité de l'entrée de la rue du Clos du Mouchel.

8° Passage par Gouy et Saint Aubin Celloville

Ces deux passages ont été rajoutés au programme initial, à la demande de la commission.

a/ rue des Rouliers à Gouy, les maisons se trouvent à 300/400 m de la bande d'EPDUP.

b/ passage au lotissement des Pérelles à Saint Aubin Celloville

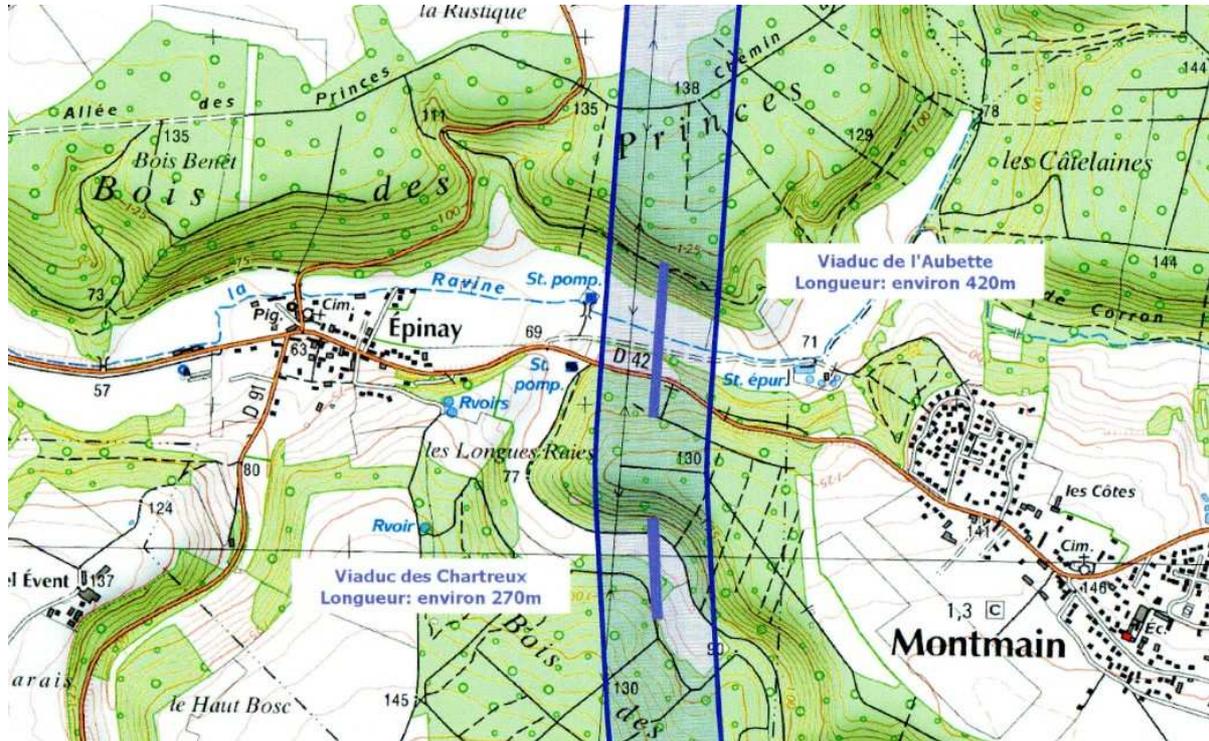
Ce lotissement se trouve à proximité de la bande d'EPDUP.

La bande d'EPDUP percute directement la ferme d'élevage (GAEC Bauchet) qui se trouve

juste en face du lotissement, l'exploitation agricole serait coupée en deux par le projet. Le MO précise que la chambre d'agriculture de Seine Maritime considère que ce cas nécessitera un aménagement foncier très important.

9° Arrêt au vallon des Chartreux

Parcours pédestre pour atteindre la position GPS de la bande d'EPDUP dans le vallon qui passera au droit du Bois d'Ennebourg.



10° Arrêt au Bois Tison à Saint Jacques sur Darnétal

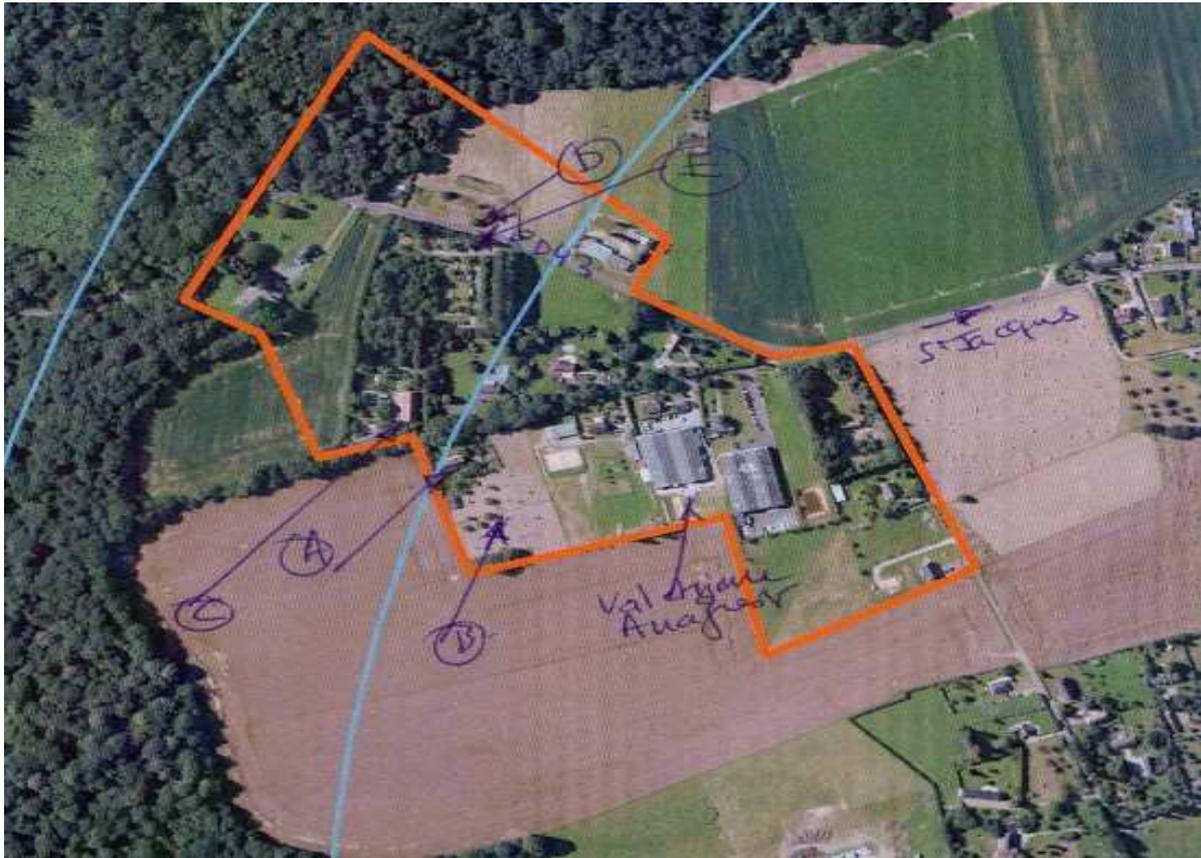
Deux maisons implantées de part et d'autre de la RD 43 qui relie Bois d'Ennebourg à Saint Jacques sur Darnétal se trouvent sur la bande d'EPDUP références D (maison de particuliers n° 1684 Lebreton/Anquetil) et E (relais de chasse) sur la photo ci-dessous.

Au 131 (ref A) se trouve une maison située en bordure, mais en dehors de la bande d'EPDUP (M.Vautrin), également propriétaire d'un terrain à lotir situé immédiatement à côté de sa maison (ref B).

Une première construction est en cours de réalisation sur ce terrain, permis de construire du 03/10/2015 (Mme Mullot et M.Zeymes).

Sur le trajet de la bande d'EPDUP se trouve une SCI avec à l'arrière du terrain un très grand bâtiment à étage, comprenant un logement, apparemment inoccupé (réf C).

A noter enfin à proximité une entreprise VALCHIMIE/ANAGEST non située sur la bande d'EPDUP.



La commission d'enquête
Le 13/04/2016